L'ajournement

travaux de tous les comités qui ont siégé avant la mise en oeuvre de la TPS.

La députée pourrait également employer son temps beaucoup plus utilement en parlant avec les membres conservateurs, libéraux et néo-démocrates des assemblées législatives. Elle pourrait demander au premier ministre conservateur de la Nouvelle-Écosse d'harmoniser sa taxe avec la taxe fédérale. Si elle tenait vraiment à aider les contribuables à réaliser des économies, elle pourrait faire un peu plus pour la cause de l'harmonisation, car celle-ci permettrait des économies de 50 p. 100.

La députée a déjà été informée par le ministre chargé de la TPS que les chiffres produits par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante n'étaient que de la fumisterie. Je n'ai pas le temps de reprendre les données publiées par cet organisme, mais il suffit de consulter le hansard du 6 novembre. Le ministre les a commentées.

Cela dit, un autre fait ne passe pas inaperçu. Le gouvernement reçoit maintenant des lettres, comme j'en reçois personnellement, d'hommes d'affaires qui aiment bien obtenir le remboursement de la TPS sur les camions et les voitures, sur les frais de téléphone et de chauffage, sur le loyer et sur toutes sortes d'autres dépenses pour lesquelles ils ne touchaient aucun remboursement à l'époque de la taxe sur les ventes des fabricants.

Quoi qu'en dise la députée de Nouvelle-Écosse, il y a des réactions positives. On est conscient de l'avantage de ces remboursements de TPS pour les entreprises et des crédits d'impôt accordés à ceux qui ne peuvent pas se permettre de payer la TPS. Je connais des personnes âgées qui ne paient aucune TPS parce que leur crédit d'impôt est supérieur à la taxe sur leurs achats.

En somme, la députée devrait se montrer plus respectueuse de la Chambre et passer plus de temps à faire des démarches auprès des provinces pour obtenir une harmonisation qui permettrait des économies de 50 p. 100 sur la TPS.

• (1810)

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma préoccupation a trait aux primes d'assurance-chômage que doivent payer tant les petits entrepreneurs que les travailleurs.

Le 29 octobre 1990, le ministre des Finances de l'époque a déclaré que, si les fonds venaient à manquer, le

gouvernement comblerait la différence. Il a promis que le gouvernement financerait le déficit jusqu'à la fin de 1992 sans augmenter les primes. En 1993, le régime est censé s'autofinancer à même les primes versées par les employeurs et les employés.

Nous avons constaté que cet engagement de l'exministre des Finances, qui est maintenant ministre du Commerce extérieur, n'a pas été respecté. Le fait est que le gouvernement est revenu à maintes reprises sur cet engagement. Nous traversons, à l'heure actuelle, une grave récession qui a durement secoué toutes les régions du pays. On en a des preuves tangibles partout. En plein coeur d'une terrible récession, que fait le gouvernement le 1er janvier 1992? Il augmente de 14 p. 100 les primes que doivent payer les entrepreneurs, les employeurs et les travailleurs.

Ce n'est peut-être pas un montant énorme. Quand on est en plein coeur d'une dure récession comme celle que nous traversons actuellement au Canada, ce n'est pas le temps d'augmenter les coûts des employeurs —je pense notamment aux petites entreprises et, dans ma propre circonscription, aux entreprises du secteur des services, aux professionnels et à tous ceux qui ont un emploi, et ils sont nombreux à ne pas en avoir. Le gouvernement demande aux employés de contribuer davantage au régime en ces temps de récession, réduisant du même coup leur revenu disponible, ce qui a pour effet de priver l'économie de dépenses de consommation dont elle a pourtant grand besoin.

J'ose espérer que le ministre ou le secrétaire parlementaire du ministre examinera attentivement ma demande et supprimera cette mesure. Celle-ci n'est pas de nature à redonner confiance aux consommateurs canadiens ni à améliorer la performance, s'il y a lieu, des petites entreprises au cours de la présente récession. Autrement dit, le gouvernement a adopté une mesure extrêmement négative en haussant ainsi les cotisations de l'assurance-chômage.

Le gouvernement fédéral a maintes fois manqué à sa parole à l'égard des Canadiens. Ces dernières années, les cotisations de l'assurance-chômage ont augmenté non pas de 14 p. 100, mais bien de 24 p. 100. Je demande au secrétaire parlementaire du ministre d'envisager sérieusement, compte tenu de la présente conjoncture économique, de supprimer cette hausse des cotisations de l'assurance-chômage, de telle sorte que les Canadiens reprennent confiance et disposent d'un peu plus d'argent pour pouvoir ainsi stimuler l'économie qui périclite.